

## POPULARIS, POPULISME, POPULARITÉ

JEAN-MICHEL RODDAZ

La thématique proposée par le colloque invite à réfléchir sur les relations entre le peuple et le pouvoir dans une perspective diachronique, ce qui implique une réflexion sur le parallèle que l'on peut établir entre l'Antiquité et des périodes plus tardives, les temps modernes ou la période contemporaine. Dans la mesure où les contextes sont différents le risque d'anachronisme est permanent, mais l'entreprise n'est pas dénuée d'intérêt quand on sait ce que notre vocabulaire politique doit à l'Antiquité et quand on se rappelle que, confrontés à une situation donnée, l'homme ou la société ont fortement tendance à user des mêmes types de comportement ou de réflexes.

Le choix du sujet, '*Popularis*, Populisme, Popularité' traduit bien la complexité de ces relations et promet bien des difficultés dans l'analyse parce qu'il s'agit de trois termes qui n'ont jamais été utilisés dans un même contexte historique; le premier correspond à une réalité politique de la république romaine finissante, le deuxième, même s'il a des significations historiques modernes, est galvaudé dans la presse écrite contemporaine, et le troisième est aujourd'hui un mot à la mode, dont on a du mal à savoir ce qu'il recouvre exactement, mais qui a son équivalent latin, d'ailleurs peu utilisé<sup>1</sup>. Cependant, ces trois mots ont la même racine, *populus*, et évoquent tous, à un degré ou à un autre, un rapport avec le pouvoir<sup>2</sup>. Nous avons donc choisi, pour expliciter les relations entre le peuple et le pouvoir au travers de ces trois termes, trois exemples d'hommes qui ont incarné un type de rapports à trois moments de l'histoire de la Rome antique, le dernier siècle de la République, l'instauration du Principat, l'Empire enfin.

<sup>1</sup> Le mot a d'ailleurs plusieurs significations: chez Tacite, *Ann.*, 3,69, il signifie effort pour plaire au peuple ou recherche de la faveur du peuple, mais Plaute, *Poen.*, 1041, l'emploie pour indiquer le lien qui unit les compatriotes et il faut le traduire chez Tertullien, *Marc.*, 1, 10 par population. Voir HELLEGOUARC'H 1963, 534 sq.

<sup>2</sup> Il est difficile de conceptualiser l'image de peuple et il n'entre pas dans le cadre du sujet de s'arrêter sur l'opposition que recouvriraient les deux termes antiques, le grec *démos*, censé représenter, dans le jargon politique moderne, la communauté souveraine, et le latin *populus*, qui a pris avec le temps une signification péjorative et représente la foule, la populace ignorante, versatile et passionnelle.

A - *Popularis*

1 - Le terme a une valeur idéologique qui renvoie à la tradition de penser des Gracques. Même si l'on considère que le titre remonte au Vème siècle, ils furent les premiers à le porter<sup>3</sup>. Dans la terminologie politique ancienne, l'appellation a une valeur souvent négative du fait de la nature de la tradition littéraire conservée; mais même si l'influence grecque demeure dans ce domaine particulièrement prégnante, on ne peut assimiler totalement le *popularis* au démagogue grec.

L'idéologie du *popularis* se laisse bien définir<sup>4</sup>: il est un homme politique qui agit *per populum* plutôt que *per senatum* et qui défend les intérêts du peuple contre ceux d'un petit nombre de privilégiés et la *potestas* du peuple contre l'*auctoritas* du Sénat. Les *populares* ne sauraient être, cependant, présentés comme les partisans de la démocratie, parce qu'ils n'ont jamais songé à transformer les institutions romaines en ce type de régime, ni à porter atteinte au cœur du système aristocratique par le biais d'une remise en cause du système censitaire, des procédures de vote ou du recrutement des sénateurs. En revanche, d'une manière générale, ils prônaient un renforcement du rôle des assemblées populaires et s'opposaient à tout ce qui prétendait contrôler ou restreindre les facultés du peuple à s'exprimer. Leurs adversaires *optimates* eurent beau jeu d'opposer à la plèbe des *contiones*, ces assemblées officielles mais informelles, certes convoquées et présidées par un magistrat, mais purement délibératives et sans pouvoir de vote, le vrai peuple, celui des comices, contrôlés par l'aristocratie. Défendre les intérêts du peuple, c'était donc pour les aristocrates défendre l'intérêt général, donc celui de l'Etat.

C'est chez Cicéron et dans le *Pro Sestio* que l'on trouve la meilleure analyse de la position de l'oligarchie au pouvoir<sup>5</sup>; l'orateur livre une définition passionnée des *populares* de son temps, considérés comme un ramassis de criminels et de fous. Pour Cicéron, le mot *popularis* a deux sens; ce peut être celui qui cherche à se faire bien voir du peuple par des moyens généralement blâmables, mais aussi celui qui sert les intérêts du peuple et qui est le *vere popularis*<sup>6</sup>. Cette définition est évidemment suspecte dans la mesure où Cicéron détourne l'épithète pour se l'appliquer à lui-même en rejetant l'opposition *optimates/populares* et en montrant que le *vere popularis* est celui qui réalise la *concordia*. Cette idée que le *popularis* utilise la populace com-

<sup>3</sup> Salluste, *Iug.*, 41-42.

<sup>4</sup> Voir, sur ce point, FERRARY 1982, 748 sq.

<sup>5</sup> SEAGER 1972, 328-378.

<sup>6</sup> *Pro Sestio*, 96; MACKIE 1992.

me un moyen et non comme une fin et qu'il pense que celle-ci mieux que le Sénat va lui permettre de satisfaire ses ambitions se retrouve dans toute la littérature postérieure et, en particulier, dans la tradition livienne<sup>7</sup>. Elle a beaucoup influé sur notre manière de considérer les *populares* comme des hommes politiques qui ne disposant pas d'une *auctoritas* suffisante, s'efforçait de combler cette insuffisance par le recours aux flatteries, aux distributions de blé ou autres largesses de toutes sortes, et aux lois agraires, programme dicté par un développement hypertrophié de la plèbe urbaine.

Sans doute doit-on corriger cette image, d'abord parce que le ton employé par Cicéron dans ses discours, que ce soit le *Pro Sestio* ou le *Pro Rabirio* est volontairement polémique, ensuite parce que lui-même oppose aux *populares* de son temps, peu soucieux du bien du peuple, ceux qu'il appelle les *Veteres Populares* auxquels il reconnaît l'adhésion d'un large consensus populaire, enfin parce qu'il est nécessaire de rectifier la vision aristocratique des relations entre le *popularis* et le peuple. Cela est d'autant plus vrai qu'on ne peut pas parler d'un groupe et encore moins d'un parti, donc difficilement d'un programme, mais seulement d'individus, magistrats ou candidats aux magistratures, qui ont collaboré pour faire voter des lois favorables au peuple ou pour se faire élire<sup>8</sup>. Il faut donc se placer dans cette perspective si l'on veut mesurer l'impact de leur action, et, si l'on prend en considération le fait que l'épithète ne fut plus utilisé pour présenter un homme politique romain après 66 av. J.-C., c'est vers les *populares* historiques qu'il faut se tourner. A côté de la haute figure des Gracques, une personnalité émerge que Cicéron lui-même a relevée pour avoir aussi bénéficié du *consensus populi* et qui a laissé une trace dans la mémoire populaire<sup>9</sup>, sans doute parce qu'il fut le continuateur le plus fidèle de la politique des deux frères, L. Appuleius Saturninus<sup>10</sup>.

2 - Saturninus est présenté comme le prototype du démagogue qui doit son éphémère succès à l'utilisation de la force et au recours à la sédition<sup>11</sup>; le qualificatif *seditiosus* dépeint parfaitement, pour les auteurs anciens, l'action de Saturninus qui est l'incarnation du tribun de la plèbe, héritier des Gracques et adversaire des gens de bien<sup>12</sup>. Si l'on suit Cicéron<sup>13</sup>, Saturninus

<sup>7</sup> SEAGER 1977, 377-393.

<sup>8</sup> Voir FERRARY 1997, 225-228; SEAGER 1972, 328-338. Le mot *populares* apparaît d'ailleurs rarement au pluriel.

<sup>9</sup> *Pro Sestio* 105.

<sup>10</sup> On renverra à ce sujet à l'excellente biographie de F. CAVAGGIONI 1998; sur la liste des *Populares* de 111 à 95, voir DOBLHOFER 1990, 35-101 et notamment 73-88, pour Saturninus.

<sup>11</sup> *De Vir. Ill.*, 62,1-2; 73,1.

<sup>12</sup> *Cic., Sest.*, 37; *Vel. Pat.*, 2,12,3.

<sup>13</sup> *Cic., Har. resp.*, 43: *Saturninum, quod in annonae caritate quaestorem a suo frumentaria procuratore amovit eique M. Scaurum praefecit, scimus dolore factum esse popularem.*

est devenu *popularis* pour se venger du traitement qu'on lui avait fait subir en le démettant de la charge de la *quaestura Ostiensis*<sup>14</sup>. Sa candidature et son élection, l'année suivante, au tribunat de la plèbe se situent dans cette perspective, puisque, depuis les Gracques, cette magistrature était devenue à la fois le levier et l'instrument de la politique populaire. Le souci de paraître toujours *magis popularis*<sup>15</sup>, c'est-à-dire non pas seulement de radicaliser le discours en revendiquant les droits du peuple à s'exprimer dans les assemblées, mais aussi de modeler sa façon d'être ou de s'exprimer explique aussi la part de la représentation dans le succès du tribun; selon Cicéron<sup>16</sup>, les raisons du succès de Saturninus provenaient de l'usage adroit de l'éloquence qui insistait sur la *species*, le *motus* et l'*amictus*, et on ne peut manquer, sur ce point aussi, de relever le poids de la tradition gracchienne, et notamment de l'influence de Caius Gracchus<sup>17</sup>.

L'adoption par nos sources du point de vue de l'aristocratie explique à la fois l'impression négative du personnage laissée par les témoignages, mais aussi leur lecture difficile, propice à bien des interprétations; de vastes zones d'ombre subsistent sur la personnalité de L. Appuleius Saturninus, mais aussi sur certains épisodes de cette action révolutionnaire de courte durée des années 100 av. J.-C. Il n'est pas question de reprendre ici, dans le détail, la législation de Saturninus<sup>18</sup> et les problèmes de chronologie ne nous intéressent que dans la mesure où le choix d'une datation haute (103 av. J.-C.) ou d'une datation basse (100 av. J.-C.) pour certaines lois ou propositions de loi induit une signification différente des relations du tribun avec le peuple; il suffit de dire que l'action de Saturninus se caractérisa par la mise en œuvre du programme classique d'un *popularis*, dans la ligne de celui de Caius Gracchus. Cependant, s'il y a incontestablement un rapport de *continuité* entre lui et les Gracques, accentué par un constant recours à l'*auctoritas* de ces illustres modèles et par le souci d'établir un consensus autour de leur nom<sup>19</sup>, si, par ailleurs, le modèle gracchien inspira toute sa politique,

<sup>14</sup> Voir VANDENBROECK 1987, 121.

<sup>15</sup> *De Vir. Ill.*, 73,2.

<sup>16</sup> Cic., *Brutus*, 24: '...de tous les révolutionnaires qui vinrent après les Gracques, le plus éloquent paraît être Lucius Appuleius Saturninus. Toutefois, c'était plutôt son air, ses gestes, la façon dont il se drapait dans sa toge, que la richesse de son élocution et la qualité de son invention qui faisaient impression sur la foule'.

<sup>17</sup> DAVID 1983, 113; MORSTEIN-MARX 2004, 273.

<sup>18</sup> La bibliographie concernant Saturninus est importante; hormis les ouvrages de CAVAGGIONI 1998 et de DOBLHOFFER 1990 déjà cités, on mentionnera toujours ROBINSON 1912, et depuis, CRAWFORD 1969, ROWLAND 1967 et 1969, PERELLI 1982, SCHNEIDER 1982-1983, BADIAN 1984, BENESS 1991, COARELLI 1994.

<sup>19</sup> Ce qui explique l'alliance avec Equitius, le faux fils de Tiberius Gracchus, et l'érection de la statue de Cornelia, la mère des Gracques, installée dans le sanctuaire des Metelli: voir COARELLI 1994.

Saturninus fut sans doute le premier à reprendre de façon cohérente leur programme – affirmation de la souveraineté populaire, promotion et exaltation du rôle des tribuns de la plèbe, principe de l’approvisionnement à prix réduit, sinon gratuit, du peuple, redistribution de l’*ager publicus* et fondations coloniales hors d’Italie, politique extérieure plus agressive et tentative d’étendre le consensus aux *equites* – mais il ne fut pas une simple et mauvaise copie des deux frères.

3 - La première initiative de Saturninus, élu tribun en 103, fut de présenter une loi frumentaire<sup>20</sup>. Il s’agissait de proposer des distributions de blé à un prix très bas, cinq sixième d’as<sup>21</sup>; l’objectif était clairement de gagner les faveurs des classes urbaines<sup>22</sup>. Cette proposition s’inscrivait dans la continuité de l’action que Saturninus avait dû vouloir conduire dans l’exercice de sa questure, l’année précédente<sup>23</sup>, et, sans doute pour les mêmes raisons, il se heurta à une opposition résolue du Sénat par l’entremise du questeur Q. Servilius Caepio, qui n’hésita pas à faire usage de la force pour empêcher le vote de la loi<sup>24</sup>. Devant les difficultés de ravitaillement liées aux troubles d’Afrique et de Sicile, les optimates avaient pris conscience de l’enjeu et, surtout, de la menace d’une utilisation politique et démagogique de la pénurie; ils tenaient à montrer<sup>25</sup> qu’il était mieux à même de régler cette question en confiant à des entreprises privées le soin d’assurer des arrivées de blé supplémentaires<sup>26</sup> tandis qu’un abaissement des prix aurait lésé les intérêts de l’Etat<sup>27</sup>. C’est le sens qu’il faut donner aux deniers émis cette année-là à l’initiative du questeur et de son collègue, L. Calpurnius Piso, et portant la légende *AD FRU(mentum) EMU(ndum)*<sup>28</sup>. La *rogatio* de Saturninus qui repre-

<sup>20</sup> La date de 103 doit être retenue plutôt que celle du deuxième tribunat de la plèbe de Saturninus en 100 av. J.-C. Voir déjà HANDS 1972, 13; *contra*, mais avec une chronologie qui ne peut plus être retenue, MATTINGLY 1969, 267-270. Voir aussi BENESS 1991, 36-37 et n.17.

<sup>21</sup> *Ad Herenn.*, 1,21.

<sup>22</sup> A titre de comparaison, la loi frumentaire de Caius Gracchus proposait de vendre le *modus* à 6 as 1/3, soit huit fois plus: Tite-Live, *Per.*, 60. Voir GARNSEY 1988, 198.

<sup>23</sup> HANDS 1972, 12-13 considère même qu’il s’agit d’une réponse à sa déposition de la *frumentaria procuratio*.

<sup>24</sup> *Ad Herenn.*, 1,21: ‘*Caepio, ut illum contra intercedentibus collegis, adversus rem publicam vidit ferre, cum viris bonis impetum facit, pontes disturbat, cistas deicit, impedimento est quo setius feratur*’.

<sup>25</sup> Comme ils l’avaient fait l’année précédente en démettant Saturninus de sa charge de questeur et en confiant la *frumentaria procuratio* au Princeps Senatus lui-même, M. Aemilius Scaurus, apparenté aux Metelli: Cic., *Sest.*, 39; *Har. resp.*, 43; voir aussi Diod., 36,12.

<sup>26</sup> Sur les difficultés de la classe dirigeante à assurer au II<sup>e</sup> siècle et tout particulièrement à la fin, en raison des événements d’Afrique et de la révolte servile de Sicile, l’approvisionnement régulier de Rome, voir VIRLOUVET 1985, 106-107; GARNSEY 1988, 197.

<sup>27</sup> C’est, à juste titre, ce que proclame Caepio qui informe le Sénat que le trésor ne peut supporter une telle largesse: *Ad Herenn.*, 1,21.

<sup>28</sup> CRAWFORD 1974, 330 n. 330, qui date à tort, p. 73, ces émissions de l’année 100; voir VANDENBROEK 1987, 72; BENESS 1991, 38; CAVAGIONNI 1998, 29-30.

nait l'un des thèmes du programme des *populares*, la distribution quasiment gratuite et systématique du blé à la plèbe, était rejetée, sans doute parce que dans cette affaire, le tribun ne put rassembler des appuis suffisants<sup>29</sup>.

Il en alla tout autrement lorsque, la même année, il présenta une loi agraire qui intéressait directement les vétérans d'Afrique de Marius<sup>30</sup>. Il s'agissait, en la circonstance, de satisfaire le consul, devenu son allié, mais aussi de gagner le soutien de la plèbe rustique, principale pourvoyeuse de soldats. Cette initiative s'inscrivait aussi dans une constante de la politique de Saturninus, puisque, trois ans plus tard, en 100, lors de son deuxième tribunat, il proposa une autre loi agraire concernant la Gaule Cisalpine<sup>31</sup>, mais aussi des territoires situés en dehors de la péninsule, la Sicile et la Macédoine-Achaïe<sup>32</sup>. On peut discuter de l'ampleur de ces mesures, de leur application ou de leur pérennité<sup>33</sup>; elles se situaient dans la continuité de la politique gracchienne de fondations coloniales en dehors de l'Italie, inaugurée par la déduction de Carthage et poursuivie par celle de *Narbo Martius*, mais elles montraient surtout que Saturninus avait su tirer les conséquences de la réforme militaire engagée par le consul de 107: il était le premier à donner satisfaction aux soldats libérés et à faire de leurs revendications à recevoir des terres un enjeu. En fait, il introduisait les vétérans dans le jeu politique de Rome. La *lex Appuleia* de 103 fut votée malgré le veto d'un des tribuns, Baebius<sup>34</sup>, poussé par les *optimates*; la pression des vétérans fut suffisamment forte pour dissuader les oppositions, mais il est probable qu'ils reçurent dans la circonstance le soutien de la plèbe<sup>35</sup>. Ce fut sans doute plus difficile pour la *lex agraria* de 100 qui avait une perspective plus large et introduisait dans le débat la question italienne<sup>36</sup>, autre thème du programme des *populares*. Il semble que la mobilisation fut moindre et que l'opposition fut plus virulente, attisée par la mise à l'écart du principal opposant, Q. Caecilius

<sup>29</sup> Et notamment, en la circonstance, celui de Marius, occupé alors à d'autres tâches.

<sup>30</sup> *De Vir. Ill.*, 73,1: 'Lucius Apuleius Saturninus....., ut gratiam Marianorum militum pararet, legem tulit, ut veteranis centena agri iugera in Africa dividerentur'.

<sup>31</sup> Appien, *BC*, 1,130; il s'agit de la Transpadane, comme l'a montré GABBA 1975, 546-550.

<sup>32</sup> *De Vir. Ill.*, 73,5.

<sup>33</sup> Voir, en dernier lieu, sur ce thème qui ne nous intéresse pas directement ici, CAVAGGIONI 1998, 101-104.

<sup>34</sup> *De Vir. Ill.*, 73,1.

<sup>35</sup> Le texte du *De Viris*, 73,1, indique 'intercedentem Baebium collegam facta per populum lapidatione submovit': le terme *populus* recoupe aussi bien la plèbe urbaine que les gens des campagnes: voir SCHNEIDER 1982-1983, 212; BENESS 1991, 60. Il est évident que la majeure partie des vétérans démobilisés tant en 100 qu'en 103 était d'origine rurale et la réforme marienne de 107 n'avait fait qu'accroître le processus d'enrôlement des gens de la campagne: voir GABBA 1973, 38-45.

<sup>36</sup> Appien, *BC*, 1,31, introduit la question des *italiotoi*, c'est-à-dire des *socii*; voir GABBA 1956, 77. Sur l'attitude de Saturninus à l'égard des italiens, la bibliographie est importante, voir CRAWFORD, 1969; ROWLAND 1967, 1969; GABBA 1973, 262 sq.

Metellus Numidicus<sup>37</sup>; les réticences de la plèbe urbaine à s'engager n'étaient donc pas nécessairement liées à la question italienne<sup>38</sup> que Saturninus, fidèle à la tradition gracchienne, avait réintroduit dans le débat<sup>39</sup>.

Mais l'initiative la plus significative de Saturninus pour valoriser le rôle du peuple dans le jeu politique fut sans conteste la *lex de maiestate*<sup>40</sup>. Nous préférons la dater de 103 plutôt que de 100<sup>41</sup> parce qu'elle s'inscrit dans le souci, très tôt affiché, du tribun de se placer dans la *popularis ratio* dont elle constituait l'un des fondements. Il ne s'agissait pas seulement d'un renforcement du rôle de l'assemblée populaire, mais aussi d'un élargissement de ses compétences à un domaine jusque-là réservé au Sénat, celui de la politique étrangère; le peuple, au travers de ses assemblées, devenait le principal organe de délibération et de décision publique en étendant ses prérogatives à des domaines où il pouvait s'exprimer par un vote<sup>42</sup>. La notion de *maiestas populi Romani* était ancienne, mais avec la *lex Apuleia*, elle ne constituait plus un simple argument dans un acte d'accusation; lui porter atteinte devenait un crime passible de jugement et de condamnation. L'introduction de ce nouveau concept, le *crimen maiestatis*<sup>43</sup>, doit être replacé dans le contexte des échecs de l'aristocratie sur le terrain militaire pendant les années 100, notamment les revers gaulois, mais aussi des affaires de corruption et de détournement de butin, comme l'or des Tolosates<sup>44</sup>. Mais il s'agissait surtout d'affirmer clairement la supériorité de l'assemblée populaire sur le Sénat et les magistrats et la dépendance de ces derniers par rapport à celle-ci. Ce n'était qu'une reprise de la réflexion gracchienne sur le thème de la souveraineté populaire et la continuité de l'activité réformatrice de C. Gracchus contre les mécanismes d'obstruction et de répression du groupe oligarchique. Saturninus saisissait par là-même l'occasion d'obtenir l'adhésion du milieu équestre qui devait composer le tribunal dans les procès<sup>45</sup>. Sans doute a-t-il surestimé la possibilité de remettre en cause l'autorité des oligarques; en témoignent les difficultés qu'il rencontra et le procès qu'il dut affronter à la suite de ses accusations à l'encontre des ambassadeurs de Mithridate qu'il soupçonnait de corruption<sup>46</sup>.

<sup>37</sup> Nous renvoyons pour cette affaire à CAVAGGIONI 1998, 117-131.

<sup>38</sup> *Contra* BENESS 1991, 44-47.

<sup>39</sup> On peut supposer que cette question prenait de plus en plus d'importance; le vote de la *lex Licinia Mucia*, quelques années plus tard, le prouve: GABBA 1973, 262-263.

<sup>40</sup> Cic., *De Orat.*, 2,107-109, 197-203; Val. Max., 8,5,2.

<sup>41</sup> *Contra* FERRARY 1983, 565-568.

<sup>42</sup> Voir la démonstration de FERRARY 1983.

<sup>43</sup> BAUMAN 1967, 6-12; FERRARY 1982, 758; 1983, 557-558.

<sup>44</sup> Tite-Live, *Per.*, 67,2-3; Val. Max., 4,7,3; *De Vir. Ill.*, 73,5.

<sup>45</sup> Cic., *De Orat.*, 2,197, 199; CAVAGGIONI 1998, 59-60.

<sup>46</sup> Diod., 36,15.

Saturninus avait donné à la *maiestas populi Romani* une interprétation populaire. Ses adversaires surent, le moment venu<sup>47</sup>, retourner contre son auteur, puis ses partisans<sup>48</sup>, le texte de la loi de majesté sous le prétexte qu'ils agissaient contre le Peuple, c'est-à-dire contre l'Etat. Dans leur esprit, la *maiestas populi Romani* ne s'opposait plus à l'*auctoritas* du Sénat, mais celle-ci devait précisément se manifester pour la faire respecter<sup>49</sup>. Le tribun de 103 n'en avait pas moins été le premier à introduire cette notion dans la politique intérieure de Rome.

Au travers de ces quelques mesures et sans parler de réhabilitation, il est possible de mesurer l'importance de l'action de Saturninus. Le tribun de la plèbe n'avait sans doute pas la large vision des problèmes de son temps de C. Gracchus, mais il se posa en véritable continuateur de son œuvre et l'originalité de ses initiatives ne saurait être minimisée que ce soit dans le domaine de la colonisation militaire ou de la prise en compte du problème italien, de même qu'il fut soucieux, comme ses célèbres devanciers, de valoriser le rôle politique du peuple.

4 - Mais pour atteindre ses objectifs, Saturninus avait besoin de soutien; celui de Marius lui fut acquis très tôt<sup>50</sup> parce que leurs intérêts concordaient, et la défection du consul précipita la chute du tribun<sup>51</sup>; cependant, si cette alliance fut nécessaire à la tentative de Saturninus, elle n'était pas suffisante pour garantir le succès de certaines de ses initiatives. Par définition, un tribun de la plèbe devait pouvoir compter sur l'appui du *populus*, mais quel *populus*?

La privation de la *frumentaria procuratio* laissait mal augurer de la suite de la carrière de Saturninus. La *gens Apuleia* ne s'était pas particulièrement illustrée au cours du siècle passé<sup>52</sup> et on ignore sur quels soutiens pouvait compter le jeune ambitieux au Sénat. Le fait que les sources indiquent qu'il ait choisi de devenir *popularis*<sup>53</sup>, c'est-à-dire d'adopter une politique favorable aux intérêts populaires en opposition avec la majorité sénatoriale, pourrait laisser supposer qu'il ne suivait pas là une tradition familiale et qu'il agit alors par opportunité. Mais quand on mesure son attachement à

<sup>47</sup> Notamment dans la formulation du *Senatus Consultum Ultimum* qui autorisait les consuls et les autres magistrats à s'en prendre à lui: Cic., *Rab. Perd.*, 20.

<sup>48</sup> Dans le procès de Norbanus: Cic., *Part. orat.*, 105; FERRARY, 1982, 758; PERELLI 1982, 135.

<sup>49</sup> L'idée fut vite admise que le Sénat en était le seul dépositaire: Cic. *Pro Rab.*, 20: cela explique d'ailleurs la pérennité de cette loi.

<sup>50</sup> Plut., *Mar.*, 14,11-14; ROBINSON 1912, 6sq.; PERELLI 1982; BENESS 1991, 60; CAVAGGIONI 1998, 48-50.

<sup>51</sup> Plut., *Mar.*, 30,2,5; Val. Max., 3,2,18; Cic., *Rab. Perd.*, 20 sq.

<sup>52</sup> Voir CAVAGGIONI 1998, 8n.9.

<sup>53</sup> Cic., *De Har. Resp.*, 43.



l'action des Gracques, la rapidité de ses premières décisions comme tribun<sup>54</sup> et sa volonté de reprendre l'œuvre des deux frères, on ne peut guère douter de ses convictions. Quoi qu'il en soit, la seule façon de parvenir à ses fins était d'accéder au tribunat qui demeurerait alors le levier essentiel des *populares*, parce que cette magistrature permettait de convoquer le peuple en assemblées, régulières ou informelles comme les *contiones*, de les présider, mais aussi de proposer des lois sans avoir nécessairement l'aval de la majorité sénatoriale et de s'opposer à celles de ses adversaires; encore fallait-il bénéficier, au sein de ces assemblées, du soutien du plus grand nombre et pouvoir compter sur l'appui de certains membres des ordres supérieurs. Saturninus, comme les Gracques avant lui, n'aurait pu faire aboutir ses projets sans l'adhésion d'une partie du Sénat et d'autres magistrats. Il ne fait aucun doute que la composition sociale des partisans de Saturninus a dû fortement ressembler à celle des Gracques et qu'il a cherché à obtenir le soutien de toutes les classes de la société. On peut même dire que sa politique fut en partie dictée par la recherche de ces alliances ponctuelles<sup>55</sup>.

C'est ainsi qu'il a pu compter tout au long de sa carrière sur la bienveillance d'une partie des oligarques, et notamment de ces familles enclines à adopter les thèses des *populares* et qui, par le jeu des alliances familiales, permirent aussi l'élection répétée de Marius au consulat<sup>56</sup>. De même, lors de son premier tribunat, il put bénéficier de l'appui des chevaliers<sup>57</sup>, tout particulièrement après le vote de la *lex de maiestate* qui leur donnait satisfaction dans une question d'une grande acuité, celle de la composition des jurys. Ce soutien fut cependant éphémère<sup>58</sup> puisque, selon certaines sources<sup>59</sup>, des membres de l'ordre équestre furent directement impliqués dans son assassinat.

Mais la question essentielle demeure l'attitude de la plèbe et la discussion est vive chez les modernes d'autant que la terminologie utilisée par les Anciens n'est pas toujours explicite qui parlent indifféremment des *Polloi*, du

<sup>54</sup> Diodore, 36,12, laisse supposer un certain délai entre la questure et l'élection au tribunat, mais il faut s'en tenir à la chronologie généralement adoptée et supposer que la candidature au tribunat survint peu de temps après l'éviction de la questure, dans le courant de l'année 104.

<sup>55</sup> VANDERBROEKE 1988, 72.

<sup>56</sup> Saturninus put compter sur ce soutien lors du procès qui lui fut intenté à propos des ambassadeurs de Mithridate, mais aussi dans son affrontement avec Metellus Numidicus, lorsque celui-ci voulut l'exclure du Sénat: Cic., *Sest.*, 101; App., *BC*, 1,126. Il reçut, d'ailleurs, aussi l'appui des *equites* au moment des mouvements qui entourèrent le départ en exil de son adversaire: Orose, 5,17,3. L'assassinat de Memmius, lors des élections consulaires de l'année 100 poussa cette partie de l'aristocratie qui lui avait été favorable à prendre ses distances avec le tribun, sans doute parce qu'elle estima qu'il était allé trop loin.

<sup>57</sup> ROBINSON 1912, 49.

<sup>58</sup> CAVAGGIONI 1998, 59 suppose une accointance entre Saturninus et les milieux d'affaires équestres dès l'exercice de sa questure en 104, mais ce ne peut être qu'une hypothèse.

<sup>59</sup> Orose, 5,17,8-9.

*demos*, du *populus* ou de la *multitudo*<sup>60</sup>.

Si un fait demeure incontestable, c'est bien l'indéfectible soutien du peuple des campagnes, dont étaient issus les vétérans, à la cause du tribun. Appien parle de l'appui des *agroikoi*<sup>61</sup>, mais ceux-ci ne se limitaient pas aux vétérans de Marius. Cette recherche de l'adhésion des citoyens des tribus rurales était tout à fait atypique; Tibérius et Caius Gracchus avaient certes sollicité leur vote aux comices pour faire adopter leurs lois agraires, mais Saturninus alla plus loin en faisant véritablement campagne hors de Rome<sup>62</sup>. Le tribun put d'ailleurs compter sur leur aide jusqu'au dernier moment puisque Marius dut, après le vote du *Senatus Consultum Ultimum*, en 100, ordonner que l'on ferme les portes de la ville pour empêcher la plèbe rurale de lui porter secours<sup>63</sup>.

Les choses ne sont pas aussi simples en ce qui concerne les éléments urbains de la plèbe; les témoignages anciens laissent en effet planer quelques incertitudes sur la fidélité de la plèbe urbaine à l'égard du tribun à tel point que l'on a pu parler de l'impopularité urbaine de Saturninus<sup>64</sup>. L'idée que la plèbe urbaine s'est défiée de Saturninus provient d'abord de la tradition livienne<sup>65</sup>. On en trouve aussi l'écho chez Appien qui, dans l'attitude adoptée à l'égard du tribun, marque bien l'opposition entre les *archoikoi* qui le suivent et les *astikoi* qui s'opposent à lui, notamment au moment du vote de la loi agraire de 100 ou encore après l'assassinat de Memmius<sup>66</sup>. Cette image semble quelque peu exagérée d'autant que l'on n'a pas d'attestations explicites de l'opposition du *demos* à la politique populaire et aucune preuve du revirement des éléments urbains en raison de la politique coloniale en faveur des Italiens<sup>67</sup>. Les faits invitent, en effet à nuancer ces positions trop radicales; d'abord, la popularité de Saturninus n'est pas un mythe et Cicéron, lui-même, en témoigne. Certes, dans le *Pro Rabirio*<sup>68</sup>, il s'attache à

<sup>60</sup> Les soutiens de Saturninus sont qualifiés chez les auteurs anciens de termes génériques: Plutarque, *Mar.*, 14,14, parle des '*oi polloi*', le *De Viris Illustribus*, 73,1, emploie le terme *populus*; Orose, 5,17,3 celui de *multitudo* qui a une connotation négative, tandis que Diodore, 36, 15, 1 sq. utilise pour caractériser les différentes classes sociales qui soutiennent Saturninus le terme plus ample de *demos*: il veut signifier par là l'intervention de la plèbe urbaine.

<sup>61</sup> App., *BC.*, 1,132; voir aussi Cic., *Sest.*, 37 et *Pis.*, 20; Plut., *Mar.*, 28,7.

<sup>62</sup> MOURITSEN, 2001, 82.

<sup>63</sup> Orose, 5,17,7.

<sup>64</sup> Voir le titre de l'article de BENESS 1991.

<sup>65</sup> Tite-Live, *Per.*, 70; *De Vir. Ill.*, 73,10; Orose, 17,6 sq.; voir SEAGER 1977, 307.

<sup>66</sup> App., *BC.*, 5, 29, 32. Appien, à propos de la loi agraire, fait état d'une césure à travers le corps social entre les *cives* de la campagne et ceux de la ville. Cette opposition, retenue par Beness 1991, 39, est contestée par Badian 1984, 109 n. 17.

<sup>67</sup> SCHNEIDER 1982-1983, 193-196; *contra* GABBA 1967, 28 sq.

<sup>68</sup> Cic., *Rab.*, 20; 27.

montrer que toutes les classes de la société se sont unies contre Saturninus – *omnes omnium ordinum homines qui in salute rei publicae salutem suam repositam esse arbitrabantur* –, mais c'est précisément pour insister sur l'importance du revirement. Par ailleurs, l'orateur reconnaît que la popularité de Saturninus était incontestable<sup>69</sup>. Grâce à ce soutien, Saturninus fut élu sans problème à un troisième tribunat, pour l'année 99, avec au moins deux de ses partisans, Equitius, le faux fils de Tiberius Gracchus, dont la popularité était grande et qui devait lui rallier les suffrages populaires, et Sextus Titius<sup>70</sup>; dans la circonstance, Saturninus devait apparaître comme un véritable leader<sup>71</sup>. Cette nouvelle élection témoignait de l'existence de solides appuis aux comices, et on ne peut en exclure une bonne partie de la plèbe urbaine qui avait là l'opportunité de se faire entendre.

En fait, les adversaires de Saturninus étaient d'abord les soutiens de Metellus Numidicus, c'est-à-dire ceux que Cicéron dénommaient les *boni cives*<sup>72</sup>, les nobles, mais aussi leur clientèle; la distinction que fait Tacite<sup>73</sup>, au premier siècle ap. J.-C., entre ceux qui étaient attachés aux grandes familles et qui étaient des citoyens responsables et respectables, et la *plebs sordida*, était déjà réelle plus d'un siècle plus tôt, et on peut douter que Metellus soit réellement parti en exil '*cum totius urbis dolore*'<sup>74</sup>. La plèbe urbaine n'était pas un groupe homogène, et les classes inférieures de cette plèbe, celles qui n'étaient pas tenues par les liens clientélares et qui adoptaient volontiers des positions anti-sénatoriales<sup>75</sup> ont dû suivre Saturninus jusqu'au bout. Ce sont elles qu'il faut reconnaître dans les formules ambiguës employées par les anciens pour désigner les derniers fidèles de Saturninus, le *populus concitatus*<sup>76</sup>, c'est-à-dire la foule que le tribun haranguait dans les *contiones* qu'il réunissait<sup>77</sup>, ou encore la *plebs commota*<sup>78</sup>, celle qui était prompte à se laisser aller au désordre ou à se laisser enflammer par des discours. Cicéron reconnaît à Saturninus cette capacité à mobiliser les foules et un certain charisme<sup>79</sup>. Il était facile, dans ce contexte, à l'aristocratie de crier au démagogue et de fus-

<sup>69</sup> Cic., *Sest.*, 37; voir aussi Plut., *Mar.*, 14,12.

<sup>70</sup> App., *BC*, 1,141.

<sup>71</sup> CAVAGGIONI 1998, 137-139, notamment sur les rapports entre Saturninus et Equitius.

<sup>72</sup> Cic., *Sest.*, 37; Tite-Live, *Per.*, 49,2. En revanche, sur le soutien populaire à Saturninus contre Metellus, PINA POLO 1996, 108.

<sup>73</sup> Tac., *Hist.*, 1,4.

<sup>74</sup> Orose, 5,17,4.

<sup>75</sup> SCHNEIDER 1982-1983, 193-196; BADIAN 1984, 108-109.

<sup>76</sup> Val. Max., 3,18.

<sup>77</sup> Sur la *contio*, lieu de sédition, voir PINA POLO 1996, 127.

<sup>78</sup> Orose, 5,17,6.

<sup>79</sup> Cic., *Sest.*, 101: '*florens in populari ratione*' que l'on ne doit pas nécessairement prendre dans un sens péjoratif; voir aussi *Sest.*, 37.

tiger le tribun aux abois qui, dans une *contio* rassemblée dans sa propre demeure, exhibait aux esclaves le *pileus* comme une bannière (*modum vexilii*) pour les appeler aux armes<sup>80</sup>. Ce geste peut tout aussi bien être interprété comme un appel à défendre la liberté<sup>81</sup>. La propagande aristocratique, maîtresse de la tradition littéraire, a complètement altéré les faits<sup>82</sup>. Elle a notamment tenté d'accréditer l'idée qu'il y avait eu un consensus pour condamner Saturninus, comme il y avait eu un consensus pour condamner le meurtre de Memmius<sup>83</sup>. Mais il n'y eut pas plus de soulèvement spontané contre le tribun qu'il n'y avait de sa part d'aspiration au '*regnum*'<sup>84</sup>.

Saturninus succomba, en fait, par l'arme qu'il avait utilisée pour s'imposer, la violence. Il n'était pas le seul à l'avoir employée et les actions de Caepio à son encontre, son propre assassinat répondent au sort que la foule avait infligé à son adversaire Baebius en 103<sup>85</sup>, ou aux exécutions de Nunnius<sup>86</sup> ou de Memmius<sup>87</sup>, encore qu'il soit difficile de dire ce qu'il se passa réellement et quelle fut la part de préméditation dans ces affaires. Le fait est que la violence était la règle, que celui qui voulait s'imposer en ne suivant pas la voie traditionnelle devait y avoir recours, et qu'elle était une forme admise de l'action politique<sup>88</sup>. L'absence d'une police organisée explique cet état de fait et Saturninus n'a pu compter comme Clodius, un demi-siècle plus tard, sur l'action de bandes organisées, recrutées dans les classes les plus basses de la population et parmi les esclaves, pour tenir la rue. La fortune était donc changeante et le rapport de force pouvait varier rapidement en fonction de la capacité de chacune des parties à mobiliser ses troupes: les oligarques devaient rassembler leurs clientèles, les *populares* combler l'infériorité de leur entourage par un appel à la plèbe, rurale, mais cela était difficile dans l'urgence, urbaine quand cela était encore possible. Saturninus se trouva en position de faiblesse parce que l'assassinat de Memmius lui coûta certaines sympathies populaires et parce que Marius l'abandonna. Il fut dans l'incapacité de mobiliser les soutiens qui lui restaient non pas parce que la plèbe urbaine lui était unanimement hostile, mais parce que les classes inférieures sur lesquelles il aurait pu compter n'étaient pas organi-

<sup>80</sup> Val. Max., 8,6,2; voir BENESS 1991, 50.

<sup>81</sup> Il fut répété par Marius, quelques années plus tard, en 89: *ibid.*

<sup>82</sup> En témoignent les présentations de la chute de Saturninus par Cic., *Rab.*, 20, Orose, 5,19,6-7 ou encore Florus, 2,4,3.

<sup>83</sup> VANDERBROECK 1988, 74.

<sup>84</sup> *Ab aliis rex et ab aliis imperator*: Orose, 5,17,6.

<sup>85</sup> *De Vir. Ill.*, 73,1.

<sup>86</sup> Val. Max., 9,7,3; App., *BC*, 1,127.

<sup>87</sup> Tite-Live, *Per.*, 59,4; App., *BC*, 1,142; *De Vir. Ill.*, 73,9; Orose, 5,17,5.

<sup>88</sup> Il a été d'ailleurs montré que les lois votées *per vim*, n'ont pas été contestées pour cette raison: SMITH 1974.

sées. Comme ses modèles, les Gracques, il périt par la violence, parce qu'il n'avait pas les moyens d'imposer autrement sa politique.

Il ne laissa pas moins un bon souvenir auprès de cette même plèbe urbaine qui l'avait si mal soutenu dans les ultimes moments, et son nom s'inscrit dans la liste des victimes de la répression sénatoriale<sup>89</sup>. En 63, César et Labiénus poursuivirent l'un de ses assassins, Rabirius, que Cicéron eut du mal à défendre tant était encore vivace le souvenir du tribun<sup>90</sup>. Labiénus n'hésita d'ailleurs pas à exhiber un des portraits du martyr, comme l'avaient fait quelques années après sa mort certains de ses partisans désireux de reprendre sa politique et dont l'un fut exilé pour avoir précisément, lui aussi, conservé l'une de ses images<sup>91</sup>. La figure de Saturninus demeurait donc vivace dans l'imagerie collective et Cicéron le distingue parmi les *populares* comme l'un de ceux qui fut capable de réunir un *consensus populi*<sup>92</sup>. On pourra toujours discuter de la sincérité de ses opinions populaires; cette haute figure des luttes politiques de son temps oeuvra pour renforcer le rôle du peuple en s'en prenant à la domination sans partage des oligarques.

## B - *Populisme*

Il s'agit d'un concept vague et équivoque qui rappelle d'une manière générale la contestation du statu quo au nom du peuple; l'usage du terme s'inscrit aujourd'hui dans l'espace polémique occupé par les acteurs politiques, les journalistes et les intellectuels médiatiques. Significativement, le populisme se décline dans des expressions politiques des années 50 comme le maccarthysme ou le poujadisme en France qui fut assimilé à une manifestation populiste. Le terme est redevenu polémique dans les années 90: un 'populiste' dans le langage médiatique est soit un fasciste, soit un démagogue, et il s'ensuit que le populisme semble se définir soit par son orientation anti-démocratique, soit par son apparence pseudo-démocratique<sup>93</sup>. Mais le terme est d'autant plus galvaudé dans le langage courant que le bon démagogue de la post modernité est le tribun télégénique qui occupe l'espace de la vidéopolitique: on parle du télépopulisme qui réduit le citoyen au rôle de spectateur ou de consommateur de spectacles.

La sémantique populiste est étroitement associée à des notions à forte

<sup>89</sup> Sur la popularité de Saturninus auprès de la plèbe urbaine après sa mort, PINA POLO 1996, 147.

<sup>90</sup> Voir, en dernier lieu, MORSTEIN-MARX 2004, 108-109 et n. 181.

<sup>91</sup> Cic., *Rab.*, 24-25; Val. Max., 8,1.

<sup>92</sup> Cic., *Sest.*, 104; voir aussi VANDERBROECK 1988, 108; CAVAGGIONI 1998, 178-179.

<sup>93</sup> La bibliographie sur le populisme n'est pas aussi importante qu'on pourrait le croire, ce qui traduit sans aucun doute les difficultés à le définir.

charge affective comme la démocratie, la nation, le peuple et le mot n'a pas historiquement cette connotation vile et négative qui évoque la foule ignorante et la populace déchaînée et passionnelle. En effet, le populisme historique ne se définit ni par l'antidémocratie ni par le pseudo-démocratie. L'usage du mot a été répertorié pour la première fois dans la langue française en 1929<sup>94</sup> et par référence non à un phénomène politique, mais à un courant littéraire. L'utilisation la plus ancienne se réfère au courant intellectuel et littéraire russe des années 1850-1880<sup>95</sup> ou encore à la même époque au mouvement rural anticapitaliste des *Grangers* de l'Ouest et du Middlewest américain<sup>96</sup>. Mais, plus tôt dans l'histoire, une infinité d'autres univers politiques différents ont été le théâtre de ce type de mouvements sans être catalogués comme tels, au rang desquels on peut aussi classer les insurrections et tyrannies populaires de la Grèce et de la Rome antiques sans compter que l'aristocratie romaine pratiquait elle-même à l'égard des citoyens pauvres un clientélisme fortement teinté de populisme<sup>97</sup>.

Tout cela tend à montrer que le populisme ne s'incarne ni dans un type de régime politique défini ni dans des contenus idéologiques déterminés et présente le défaut de s'appliquer à des situations tellement variées ou hybrides qu'un doute s'introduit sur la possibilité de le définir. Il n'est pas une idéologie et ne requiert pas d'adhésion doctrinale, mais s'annonce plutôt comme un ensemble d'opérations rhétoriques mises en œuvre par certaines représentations sociales; le geste d'appel au peuple présuppose un consensus de base sur ce qu'est et ce que veut le peuple. Si aucune théorie générale n'a encore réussi à expliquer le phénomène populiste, quelques signes de reconnaissance permettent cependant de le repérer: le discours politique qui fait référence au peuple utilise des termes critiques à l'égard du statu quo et de l'établissement, parce que les élites sont loin du peuple: le populiste est un leader atypique qui parle directement au nom du peuple et pour le peuple en dénonçant les élites en place ou leur manière de voir ou de faire. Par ailleurs, l'apanage du populisme est la personnalisation et l'adhésion à un homme, à un leader charismatique dont on épouse la rhétorique qui n'est pas nécessairement démagogie.

A Rome, à la fin de la République, alors que César avait achevé d'épuiser le contenu du programme des *populares*, un homme parut prendre la relève de l'intérêt de la cause populaire: Marcus Agrippa.

1 - Dion Cassius présente Agrippa comme l'homme le plus recomman-

<sup>94</sup> REY 1993, 1580.

<sup>95</sup> VENTURI 1972.

<sup>96</sup> MACMATH 1993.

<sup>97</sup> HERMET 2001, 30 sq.

dable de son siècle<sup>98</sup>. Sa disparition, ajoute-t-il, fut une perte incalculable pour le Prince qui la ressentit pendant longtemps, mais aussi un malheur affectant tous les Romains<sup>99</sup>. Cette unanimité dans la reconnaissance des mérites du grand homme trouve sa résonnance dans la *laudatio funebris* prononcée par Auguste lors des obsèques de son gendre<sup>100</sup>. Auguste insiste sur le consensus qui préside à la promotion d'Agrippa au sommet de l'État en rappelant que son fidèle second avait été 'élevé au rang suprême non seulement par le zèle d'Auguste et ses propres mérites, mais aussi par le consentement de tous les hommes'<sup>101</sup>. Mais il veut aussi faire oublier que les conditions dans lesquelles son discours est prononcé illustrent la rupture de la concorde à l'intérieur même de la société romaine: le consensus est invalidé par l'attitude des *protoi*, des nobles, qui refusent de s'associer au peuple pour célébrer la mémoire du disparu. A cette occasion, les membres de la noblesse se placèrent en marge d'un deuil qui par sa nature – il s'agissait d'un deuil public<sup>102</sup> – aurait dû être partagé par tous. L'animosité des nobles à l'égard d'Agrippa n'était pas nouvelle: de son vivant, ils l'avaient détesté et méprisé à cause de la bassesse de ses origines<sup>103</sup>.

2 - Mais c'est surtout l'attachement du peuple à la personne d'Agrippa que l'historien tient à souligner: de son vivant, Agrippa était devenu *demotikotatos*<sup>104</sup> grâce à ses évergésies: on songe à sa *memorabilis aedilitas*<sup>105</sup> ou à la contribution à la Rome de marbre d'Auguste<sup>106</sup>, mais ce statut fut encore amplifié à sa mort lorsqu'il légua au peuple ses thermes et ses jardins<sup>107</sup>. Pour Pline l'Ancien aussi, Agrippa était un modèle, et on perçoit dans l'histoire Naturelle un hommage constant aux multiples talents de l'homme d'État<sup>108</sup>. On trouve chez le Naturaliste la trace du fameux discours '*De tabulis omnibus signisque publicandis*'<sup>109</sup>, digne, selon lui, du plus grand des citoyens et dans lequel le gendre du Prince préconise 'de verser dans le domaine public tous les tableaux et toutes les statues, ce qui eut été bien préférable à leur envoi en exil dans une maison de campagne'. Quel meilleur lieu

<sup>98</sup> D.C., 54,29,1.

<sup>99</sup> D.C., 54,29,7.

<sup>100</sup> Sur ce thème, voir FRASCHETTI 1994 (1990), 293 sq.

<sup>101</sup> AMELING 1994, 22-27.

<sup>102</sup> FRASCHETTI 1994, 297-299.

<sup>103</sup> RODDAZ 1984, 118.

<sup>104</sup> D.C., 54,29,4.

<sup>105</sup> Pline, *NH*, 36,21. Voir, sur ce point, DE KLEINJ 2003, 207-214.

<sup>106</sup> RODDAZ 1984, 231sq. Voir, en dernier lieu, sur le témoignage de Pline concernant Agrippa, CAREY 2003, 61 sq.

<sup>107</sup> D.C., 54,29,4.

<sup>108</sup> RODDAZ 1984, 512-513.

<sup>109</sup> Pline, *NH*, 35,26.

que les *Saepta Iulia* devant lesquels se tenaient habituellement les *contiones* électorales pour prononcer ce discours de propagande politique et quel meilleur endroit que les portiques qui jouxtaient cet ensemble, celui des Argonautes ou celui de Méléagre, là où précisément Agrippa appliquaient ces préceptes<sup>110</sup>, pour afficher ce texte. On peut, bien sûr, douter que ces recommandations furent totalement suivies d'effet et que cette politique culturelle ait été systématiquement appliquée, mais il s'agissait d'une critique ouverte à l'encontre de la *luxuria* privée et de l'appropriation systématique des œuvres d'art par une minorité de riches. On peut également être certain de la large diffusion de ce discours qui trahissait le caractère populiste de son auteur: l'*oratio magnifica* après avoir été affichée, fut certainement recopiée et rangée dans les archives où Pline put le consulter.

3 - La position d'Agrippa dans le nouvel ordre est tout à fait significative de la manière dont le régime augustéen établit ses relations avec la plèbe<sup>111</sup>. Sous la République, tout homme politique se dressant contre les décisions du Sénat ou s'opposant à la domination de la *nobilitas* était rapidement idolâtré par le peuple, quels que soient les efforts déployés par ses adversaires pour le noircir; Saturninus en est l'illustration, mais tous les *turbatores plebis* du dernier siècle, dont le destin avait été souvent funeste, avaient longtemps conservé cette popularité. Il n'était pas question pour Auguste de se priver de cette arme, mais il sut parfaitement détourner de sa personne l'animosité de l'aristocratie que, par ailleurs, il ménagea, parce qu'Agrippa joua en quelque sorte le rôle de catalyseur du soutien populaire au régime. Devant le refus de l'aristocratie de participer aux hommages rendus à son gendre, il rassembla le peuple autour du souvenir d'une figure qu'il savait populaire; quelques années auparavant<sup>112</sup>, alors qu'il se croyait mourant, il aurait même voulu que le peuple recouvrât sa liberté ou bien encore qu'Agrippa reçût de lui le pouvoir, car il savait qu'il en était fort aimé<sup>113</sup>. On peut trouver quelque nouvelle malice dans cette manière du Prince d'utiliser l'image de son gendre, en le présentant non point comme le véritable auteur de ses succès militaires, mais comme le membre de la dynastie qui ralliait les sympathies populaires. Il y a là une véritable récupération d'un symbole<sup>114</sup> et

<sup>110</sup> D.C., 54,28,3 sq.; FRASCHETTI 1994, 299-307.

<sup>111</sup> Voir, sur ce point, YAVETZ 1983, 128-130.

<sup>112</sup> En 23 av. J.-C.

<sup>113</sup> D.C., 53,31,4.

<sup>114</sup> La figure d'Agrippa a été utilisée à contre-emploi par Dion Cassius dans le discours qu'il lui attribue, au début de son livre 52, pour défendre la cause de la démocratie, mais les choses s'éclaircissent un peu si l'on considère que la *democratia* n'est pas seulement une forme de constitution, mais le caractère non despotique d'une forme d'Etat et que l'idée d'une monarchie démocratique est courante à l'époque de l'Empire: voir, sur ce point, SION-JENKIS 2000, 128-131. Mais ce choix s'explique enco-



une manière de montrer que le nouveau régime ne voulait point perdre ses attaches avec ce qui demeurerait l'origine du pouvoir et l'une des sources de la légitimité, c'est-à-dire le peuple<sup>115</sup>. Encore fallait-il, après lui avoir ôté ses derniers pouvoirs politiques, savoir le séduire en montrant que le nouvel ordre serait particulièrement attentif à ses exigences. Cela passait sans doute par la mise en place de ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui un nouveau système de communication dont l'idéologie impériale n'était qu'un aspect et auquel Agrippa avait apporté une large contribution. Auguste et ses successeurs tenaient là l'une des clés de leur légitimité, la popularité.

### C - Popularité

C'est le fait d'être aimé du plus grand nombre; le dictionnaire donne également comme définition le fait d'être connu. Mais, dans notre monde moderne imprégné par la médiatisation, cette définition correspond à la notoriété, ce qui n'est pas la même chose et qui s'applique à quelqu'un qui a fait quelque chose de remarquable; il s'agit d'une notion que les Anciens ignoraient. Soigner sa popularité, c'est se comporter de façon à conserver la faveur générale, c'est-à-dire avant tout la faveur populaire. Alors, comment conserver cette faveur? Les empereurs en avaient-ils besoin? Si oui, par quels moyens pouvaient-ils l'entretenir?

1 - La question de la place du peuple dans le régime impérial est un vaste sujet<sup>116</sup>. Une lecture superficielle des historiens antiques inviterait à penser qu'à cette époque, la plèbe avait cessé d'exister en tant que facteur politique. En effet, en 14 ap. J.-C., Tibère inaugura son pouvoir en transférant du Champ de Mars au Sénat, l'élection des magistrats. Pourtant, selon Tacite<sup>117</sup>, le peuple ne se plaignit pas d'être privé de ce droit et se répandit en vains murmures: 'le peuple gémissait et se tenait tranquille'<sup>118</sup>. Cette représentation des masses insolentes et versatiles, mais contrôlées par les forces armées dont le Prince disposait dans la ville même ou à proximité était une

re mieux quand on prend en compte le traitement de la figure d'Agrippa par l'historien du siècle des Sévères qui insiste précisément sur les liens privilégiés entre le peuple et le gendre d'Auguste. Dans ce cas, la confusion entre *democratia*, c'est-à-dire l'ancien ordre des choses où le pouvoir émane théoriquement du peuple et des comices, et intérêt pour le peuple, est forcée mais volontaire: voir RODDZ 1984, 559-560.

<sup>115</sup> Sur le soin d'Auguste à se faire conférer les prérogatives du tribun, voir YAVETZ 1983, 121-144.

<sup>116</sup> Sans entrer dans le détail d'une bibliographie particulièrement riche, on renverra aux discussions autour de l'œuvre de F. Millar.

<sup>117</sup> Tac., *Ann.*, 1,15.

<sup>118</sup> App., *BC*, 5,68; voir aussi Pétrone, *Sat.*, 37, '*Nunc populus est domi leones, foras vulpes*'.

nouvelle réalité imposée par l'Empire qui avait restauré l'ordre et la sécurité; il n'était plus question de laisser le pouvoir dans la rue et à la rue, et la violence organisée qu'encourageaient les démagogues et souvent les tribuns de la plèbe, à la fin de la République, avait définitivement cessé<sup>119</sup>. Ce serait cependant une erreur de croire que les masses populaires ne jouaient plus aucun rôle et que le nouvel ordre pouvait se passer de leur soutien; on ne comprendrait pas les attentions qu'eurent Auguste et Agrippa à leur égard. En fait, les empereurs semblent avoir été tout à fait conscients du rôle du petit peuple et si la plèbe urbaine ne représentait plus une force politique en soi, les princes n'ignoraient pas pour autant que les humbles, eux aussi, étaient capables de nuire<sup>120</sup>. Ce serait aussi penser que les masses s'étaient résignées au nouveau régime, faute de mieux; en réalité, le principat n'était pas seulement accepté, il était désiré par le peuple qui lui trouvait bien des avantages<sup>121</sup>. La plèbe était donc un soutien inconditionnel du régime monarchique, ne désirait qu'un bon empereur qui prît soin d'elle et qui fût encore meilleur que le précédent<sup>122</sup>. Les maîtres de Rome comprirent vite que s'il y avait plus de danger à négliger ce qui était sérieux, il y avait plus d'impopularité à négliger ce qui était futile. Cette attitude n'était pas nouvelle: sous la République, la noblesse, elle-même, avait recherché la popularité et les mobiles de l'aristocratie sénatoriale étaient sans doute moins de se faire élire que le goût de la popularité, suivant en cela le précepte que le pouvoir est peu de chose sans le prestige<sup>123</sup>. Sous l'Empire, il ne pouvait exister d'autres chefs populaires que l'Empereur qui exerça, à cet égard, un monopole<sup>124</sup>. Montesquieu disait: 'Que le roi se rende populaire. Le peuple demande si peu d'égards qu'il est juste de les lui accorder'<sup>125</sup>. La *liberalitas*, la générosité du Prince, n'est pas seulement une vertu; elle fait quasiment partie du contrat moral passé entre le souverain et le peuple qui l'autorise à régner, mais pour que l'empereur soit aussi populaire, il faut qu'il fasse preuve de cette *levitas popularis*, cette légèreté populaire, si décriée par les oligarques de la République qui en accusaient les démagogues de leur temps, et qu'ils fustigèrent ensuite chez les mauvais princes. Inversement, les masses voulaient un chef qui se donnât au moins un visage populaire, un souverain qui se mît au niveau du peuple, qui s'installât dans les quartiers populaires com-

<sup>119</sup> YAVETZ 1983, 34.

<sup>120</sup> Sén., *De Ira*, 1,3,2.

<sup>121</sup> Suet., *Claude*, 10.

<sup>122</sup> YAVETZ 1983, 147.

<sup>123</sup> VEYNE, 1976, 406.

<sup>124</sup> Pison conspira dans l'ombre. Malgré sa popularité, il n'aurait pu soulever la plèbe contre Néron.

<sup>125</sup> Montesquieu, *Esprit des lois*, 12,27.

me César ou encore qui comprît ses difficultés ou partageât ses plaisirs; c'était aussi un problème de communication et Auguste mieux que nul autre sut faire preuve de *civilitas* et intégrer ce facteur à sa propagande<sup>126</sup>; nulle part mieux qu'au cirque elle ne pouvait s'exprimer et nulle part ailleurs l'empereur ne pouvait mieux apparaître comme le premier des citoyens<sup>127</sup>.

2 - Comment tenir le peuple? La formule de Juvénal est bien connue: par le pain et les jeux<sup>128</sup> et Fronton disait même que les seconds étaient plus importants parce qu'ils profitaient au plus grand nombre tandis que le premier ne satisfaisait qu'un individu<sup>129</sup>. Individuellement, le citoyen romain avait peu de poids; en revanche, rassemblées au cirque, les foules s'exprimaient collectivement et pas un souverain ne pouvait demeurer indifférent à leurs manifestations; il s'agissait de prendre une température de l'opinion et l'expression ouverte d'une désapprobation du public était interprétée comme un mauvais signe<sup>130</sup>. Sous l'Empire, les spectacles remplaçaient les comices et étaient devenus une cérémonie officielle propre au tête-à-tête entre le prince et sa cour de citoyens<sup>131</sup>.

Le cirque était d'abord un lieu de requête et le risque d'impopularité ou de provoquer des mouvements de foule était grand pour l'Empereur qui refusait<sup>132</sup>. Il était difficile de ne pas céder à la pression de près de deux cent mille personnes et il est certain que le cirque, par sa capacité, par la nature des spectacles qui laissaient des temps morts, mais aussi par la disposition même de la cavea et l'importance de la foule était l'endroit le plus approprié où le peuple pouvait, sous des formes différentes, convaincre l'Empereur d'accéder à ses demandes, les plus importantes ou les plus pressantes<sup>133</sup>. Il manifestait ainsi, en ce lieu, ses sentiments communautaires en même temps qu'il prenait conscience de son unicité et de son unité. Si le Prince ne lui accordait pas les jeux pour le dépolitiser – cela n'était en aucun cas utile – il l'aurait politisé contre lui s'il lui avait refusé les jeux.

Mais le cirque était surtout le lieu où le prince venait se faire acclamer et

<sup>126</sup> Voir aussi Macrobe, *Sat.*, 2,4,7.

<sup>127</sup> Sur l'exemple de *civilitas* donné par Trajan, Pline le Jeune, *Pan.*, 51,4-5.

<sup>128</sup> Juvénal, *Sat.*, 10,80-81.

<sup>129</sup> Fronton, *Prémises de l'Histoire*, 20.

<sup>130</sup> Voir Val. Max., 6,2,9, à propos de Pompée. Sous la République, déjà, le peuple exprimait, selon Cicéron, *Sest.*, 106, ses opinions en trois occasions, aux assemblées, lors des élections, et aux spectacles, lors des combats de gladiateurs. Pour Tacite, *Ann.*, 14,61, c'est au cirque que les masses donnent libre cours à leur insolence, qu'elles expriment leur opinion sans ménagement.

<sup>131</sup> VEYNE 1976, 704-705.

<sup>132</sup> Caligula l'apprit à ses dépens: voir Flav. Jos., *AJ*, 19,24,7. A l'inverse, Titus gagna beaucoup de popularité 'à ne point donner à sa guise, mais au gré des assistants': Suet., *Titus*, 8,3.

<sup>133</sup> Tac., *Ann.*, 2,87; 13,50. Auguste sut cependant lui refuser des distributions de vin; il répondit par un édit que son gendre avait pourvu à ce que personne ne mourut de soif: Suet., *Aug.*, 42, 1.

cela allait même parfois trop loin<sup>134</sup>. Le cérémonial, à commencer par la *pompa circensis*, était destiné à exalter la figure de l'empereur omniprésent<sup>135</sup> et la victoire de l'aurige était d'abord une façon de commémorer en un rituel la victoire impériale. On comprend le lien étroit qui s'est établi entre le palais et le cirque; les capitales impériales du IV<sup>e</sup> siècle, Constantinople, Antioche, Salonique, Sirmium, ou encore Trèves, Milan, reprirent le schéma de la disposition romaine et de la proximité Palatin-Circus Maximus, qui reflétait l'association étroite entre le pouvoir et le cirque<sup>136</sup>, lieu par excellence où le peuple pouvait présenter ses pétitions, mais aussi où l'Empereur pouvait recevoir les manifestations de loyauté et d'adoration<sup>137</sup>.

Si le premier objectif des jeux était de distraire le peuple de ses problèmes quotidiens<sup>138</sup> et donc de lui accorder une satisfaction matérielle, le cirque permettait aussi au prince de montrer qu'il avait des sentiments populaires. Puisque les jeux plaisaient tant aux hommes, comment le magistrat ou l'Empereur qui les éditait ne se serait-il pas rendu populaire<sup>139</sup>? Mais cela pouvait ne pas suffire.

La plèbe est heureuse quand elle retrouve ses plaisirs chez les Grands, nous dit Tacite<sup>140</sup>. En assistant au spectacle ou à défaut en se faisant représenter, ou, tout au moins, en en donnant souvent, le Prince montrait qu'il ne dédaignait pas la plèbe. Les Empereurs étaient tous conscients de la nécessité de donner des jeux, mais leur attitude face aux spectacles varia beaucoup. César profitait des jeux pour lire son courrier, ce qui lui valut la désapprobation du public<sup>141</sup>. Auguste s'efforçait de ne manquer aucun jeu public, car il estimait qu'il était conforme à l'esprit des institutions de participer aux plaisirs populaires<sup>142</sup>. Il donna d'ailleurs des conseils à Tibère en ce

<sup>134</sup> Auguste blâme le peuple pour les adulations indécentes dont il est l'objet: Suet., *Aug.*, 53,1. Sur les rapports entre l'Empereur et le peuple au cirque, voir CAMERON 1976, 157-192.

<sup>135</sup> Même quand il est absent, les insignes impériaux sont toujours déposés sur son siège et sont visibles de tous: D.C., 72,7. Toute cérémonie commence d'ailleurs par un hommage à l'Empereur et des vœux pour sa santé: D.C., 72,29.

<sup>136</sup> Cette association se retrouve dans les provinces; à Tarragone, par exemple, on a préféré limiter les dimensions du cirque, mais l'installer à proximité de la résidence du gouverneur.

<sup>137</sup> Cet aspect se renforce au Bas-empire tandis qu'à l'intérieur même de l'édifice, le lien de proximité se distend entre l'Empereur et sa famille, confinés dans la loge impériale, et le peuple: voir sur ce point DAREGGI 1991, 71 sq.

<sup>138</sup> Comme l'indique Fronton à Lucius Verus.

<sup>139</sup> VEYNE 1976, 379; 701.

<sup>140</sup> Tac., *Ann.*, 14,14.

<sup>141</sup> Suet., *Aug.*, 45,1.

<sup>142</sup> Suet., *Aug.*, 45,1. 'Il présentait ses excuses quand il devait s'absenter et recommandait au peuple un président suppléant. Surtout, quand il y assistait, il ne faisait rien d'autre, sans doute parce qu'il prenait du plaisir au spectacle, mais aussi pour se démarquer de César qui avait la fâcheuse habitude de profiter des jeux pour faire son courrier'. Sur l'attitude d'Auguste aux jeux, voir aussi Tac., *Ann.*, 1,54.

sens, mais celui-ci ne les suivit qu'au début de son règne, ce qui explique en grande partie son impopularité<sup>143</sup>. Mais il y eut aussi des fous du cirque comme Caligula, Néron, Domitien, Commode ou plus tard encore, Caracalla. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la tradition littéraire de tendance aristocratique les a tous rangés dans la catégorie des mauvais empereurs. C'est qu'ils profitaient des jeux pour s'attirer les faveurs de la foule en partageant ses plaisirs, lui accordant ce qu'elle réclamait ou encore en humiliant les nobles. A Lucius Verus<sup>144</sup> qui se faisait transmettre aux confins de l'Empire les résultats des courses s'oppose Marc Aurèle, certes respectueux de la tradition qui exigeait qu'un prince ne dédaignât pas le spectacle et se faisait un devoir d'aller au cirque<sup>145</sup>, mais qui se flattait aussi de ne pas être avide de popularité, de ne pas vouloir plaire à tout prix, de ne pas rechercher les bonnes grâces de la plèbe<sup>146</sup>. La meilleure antithèse de l'empereur philosophe est sans conteste Néron; celui-ci bénéficia au départ de la popularité héritée de Germanicus dont il était le dernier descendant mâle. Très vite, aux jeux, le public lui avait marqué sa préférence par rapport à Britannicus<sup>147</sup>, mais le fils d'Agrippine, en quête permanente d'adulation, sut entretenir cette popularité; il fit du cirque le terrain favori de sa propagande;

3 - Les témoignages concordent pour décrire l'attitude de Néron au cirque: il n'hésitait pas à exciter le peuple ou à jeter des projectiles sur la foule<sup>148</sup>, mais inversement, la plèbe urbaine s'enthousiasmait à le voir se produire dans l'arène ou au théâtre tandis que les gens des plus hauts rangs étaient mortifiés<sup>149</sup>. Ce qui le faisait aimer des foules, ajoute Tacite<sup>150</sup>, c'était la familiarité qu'il leur témoignait. Rien ne permet de douter que cette affection ait été sincère, ce qui explique que sa popularité souffrit peu de l'incendie de Rome et perdura malgré les accusations de ses adversaires. Il donna alors aux gens du peuple le sentiment 'qu'il avait vu leurs visages abattus et qu'il entendait leurs plaintes secrètes'<sup>151</sup>.

Sa générosité n'avait pas de limites; le cirque fut le lieu où elle s'exprima le mieux. Il restaura et agrandit l'édifice qui avait conservé jusque-là les

<sup>143</sup> Suet., *Tib.*, 47; D.C., 57,11. Au début de son règne, pour honorer les sénateurs, il présida les jeux des magistrats, mais d'une manière générale, il présida rarement les jeux édités par d'autres. Il voulait éviter d'assister aux jeux pour ne pas avoir à céder aux requêtes de la foule. Sur l'impopularité de Tibère, voir YAVETZ 1984, 145-156.

<sup>144</sup> Hist. Aug., *Verus*, 6,2.

<sup>145</sup> Hist. Aug., *MA*, 15,1.

<sup>146</sup> Marc Aurèle, 1,16,15.

<sup>147</sup> Tac., *Ann.*, 11,12.

<sup>148</sup> Suet., *Néron*, 26; D.C., 61,8,2.

<sup>149</sup> Tac., *Ann.*, 14,14; 15,32; Suet., *Néron*, 12; D.C., 63,1,1.

<sup>150</sup> Tac., *Ann.*, 15,36.

<sup>151</sup> Tac., *Ann.*, 15,39.

dimensions césaro-augustéennes<sup>152</sup>. Il y annonça l'abolition de certaines taxes, à la suite des protestations du peuple qui dénonçait les excès des publicains<sup>153</sup>. C'est aussi au cirque que Pison projeta d'assassiner l'Empereur, non point parce qu'il pensait soulever la plèbe contre lui, ce qui aurait été impossible, mais parce qu'il était sûr de l'y trouver<sup>154</sup>. Mais c'est aussi au cirque que furent remerciés les dieux et honoré le Soleil après l'échec du complot<sup>155</sup>.

Une autre raison de la popularité de Néron fut les affronts qu'il infligea aux nobles: son attitude anti-aristocratique fut un des terreaux de sa popularité<sup>156</sup>. A l'inverse de Tibère qui n'était pas prêt à sacrifier le prestige des classes supérieures, Caligula avait expérimenté le procédé qui l'avait conforté dans l'affection populaire<sup>157</sup>. Mais ce qui avait été une attitude de circonstance chez cet empereur devint une politique systématique chez Néron, et l'on retrouve là une des caractéristiques essentielles de la politique populaire. Les affronts faits aux sénateurs s'inscrivaient dans une attitude de rejet de la *gravitas* sénatoriale et si on peut parler de la *levitas popularis*, c'est avec Néron qu'elle connut son apogée<sup>158</sup>.

Cette popularité ne se démentit jamais et Tacite, lui même, reconnaît que l'affection populaire resta acquise à Néron dans toutes les circonstances; elle lui permit de surmonter les difficiles moments de l'incendie de Rome ou encore de la crise de 65 ap. J.-C. Elle ne se démentit pas après sa mort: certes, la tradition littéraire souligne que sa disparition fut saluée avec allégresse par les uns et pleurée par les autres<sup>159</sup>, mais ses jugements ne sont pas neutres et le fait est que l'empereur défunt reçut de nombreux hommages après sa mort<sup>160</sup>, bien que les circonstances n'aient guère été favorables à la commémoration de son souvenir. Il fut donc pleuré par la plèbe et le peuple de Rome, mais il est évident aussi qu'il ne pouvait gouverner avec ce seul soutien.

<sup>152</sup> En supprimant notamment l'*Euripus* qui ceinturait l'arène et en créant de nouveaux sièges pour les chevaliers: Tac., *Ann.*, 15,32; Suet., *Néron*, 11,1.

<sup>153</sup> Cette révision du système des taxes indirectes provoqua même l'admiration de Tacite, *Ann.*, 13,50.

<sup>154</sup> Tac., *Ann.*, 15,53.

<sup>155</sup> Tac., *Ann.*, 15,74.

<sup>156</sup> YAVETZ 1984, 160; 174-175.

<sup>157</sup> Suet., *Cal.*, 26, 38; Sén., *Ben.*, 2,12, 1-2; 2,21,5. A l'inverse, la défaveur populaire que suscita la répression d'une manifestation au cirque convainquit Charea et ses complices d'assassiner l'Empereur: Flav. Jos., *AJ*, 19,24,7.

<sup>158</sup> On peut renvoyer, sur ce point, à ce que dit YAVETZ 1984, 114-116 et 174 sq.

<sup>159</sup> Suet., *Néron*, 57; Tac., *Hist.*, 1,4.

<sup>160</sup> Suet., *Othon*, 3; sur les faux Nérons, Tac., *Hist.*, 2,8; D.C., 66, 19,3.

### Conclusion

Quels sont les points communs entre Saturninus, Agrippa et Néron? D'abord, une dévotion sincère du peuple à leur égard, le *populus* conçu non comme corps politique, mais comme corps social. Sans aucun doute, le peuple de Rome, dans son acceptation la plus large, regretta Néron, comme il avait auparavant regretté Saturninus et Agrippa, et son attachement à leur personne ne peut être nié. Cette amour et cette reconnaissance du peuple avaient pour corollaire la défiance de l'aristocratie; les oligarques détestèrent de concert les trois hommes et s'ils ne purent faire grand chose contre Agrippa, du moins de son vivant, ils ne se privèrent pas de combattre les initiatives et de condamner les mémoires de Saturninus et de Néron. On retrouve cette attitude dans le refus de toute démarche populiste de la part des élites de notre époque, et tout particulièrement de la part des élites intellectuelles. Mais le parallèle ne s'arrête pas là et notre étude invite à bien des comparaisons qui justifient la thématique de notre colloque.

C'est, bien sûr, sur le thème des jeux et de la popularité que les rapprochements paraissent les plus aisés et il est vrai que dans ce domaine notamment, le saut à travers les âges entre l'Antiquité et le monde contemporain s'impose à l'évidence: Si l'on excepte les comparaisons que l'on serait tenté de faire concernant la popularité des champions, dans le domaine du sport, des deux époques, on peut aussi longuement disserter sur la faveur acquise auprès du public grâce à leur engagement dans le monde sportif ou culturel par des hommes politiques contemporains, d'autant que ce type d'événements, parce qu'ils sont amplifiés par les médias, est vécu comme un fait essentiel qui cristallise les enthousiasmes et les passions quand il n'exalte pas les ferveurs et les sentiments nationaux. Ainsi, certains historiens allemands pensent sérieusement que le 'miracle de Berne'<sup>161</sup>, en 1954, constitua un moment essentiel dans la naissance de la République Fédérale d'Allemagne et l'un des actes fondateurs du nouvel état, au même titre que la déclaration de 1949. On n'est pas très loin de Juvénal qui déclarait qu'une défaite de la faction des verts au cirque aurait eu plus de retentissement que l'annonce du désastre de Cannes<sup>162</sup>. Avec les jeux du cirque, l'Empire romain a donné au monde moderne une des clés de la popularité.

Nous ne savons rien du contenu du discours d'Agrippa sur les œuvres d'art. Pline l'Ancien, très attaché pourtant aux collections d'art et chantre de la *luxuria*<sup>163</sup> ne cache ni son étonnement ni son admiration devant l'au-

<sup>161</sup> C'est-à-dire la victoire de l'équipe nationale allemande sur la formation hongroise à Berne en finale de la coupe du monde de football, en 1954.

<sup>162</sup> Juv., *Sat.*, 11, 199-201.

<sup>163</sup> Voir CAREY 2003, 79-99.

dace de ses propos. Nul doute qu'ils auraient été approuvés par bien des ministres de la culture de nos démocraties modernes, mais le gendre d'Auguste sut aussi mettre ses actes en conformité avec ses dires<sup>164</sup>.

On ne sait de Saturninus que ce qu'ont bien voulu nous en conter ses adversaires *optimates* et la tradition littéraire inspirée par eux. Celle-ci n'a cependant pu totalement occulter le souvenir du héros populaire et a dû reconnaître qu'un demi-siècle plus tard il restait vivace dans le cœur des masses. Il serait tentant de dresser un parallèle avec ces chefs de parti populaire modernes qui ont contesté le statu quo et la domination des élites en place en faisant appel au soutien des masses et dont l'action a été fustigée par ces mêmes élites après qu'ils eurent échoué. Mais il est difficile de mesurer l'ampleur et la sincérité des convictions populaires de L. Appuleius Saturninus et notre comparaison ne peut guère aller au-delà parce que nous en savons trop peu.

Saturninus, Agrippa, Néron, trois moments de l'Histoire de Rome, trois noms et trois comportements attachés à la cause populaire dont il est tentant de trouver des parallèles dans une histoire plus proche de nous. C'est bien la preuve que l'Antiquité ne nous a pas seulement livré un vocabulaire politique, mais aussi des *exempla* qui permettent d'éclairer à défaut d'expliquer certains épisodes ou certaines situations des temps présents. En tirer des conséquences ou des règles générales sur l'attitude des masses populaires vis-à-vis du pouvoir politique à travers les âges est une réflexion d'un autre ordre. La tâche de l'historien est de décrire et d'analyser les faits. Réfléchir dans la diachronie sur le comportement des sociétés est l'affaire du sociologue et c'est une autre affaire.

### Bibliographie

- AMELING, W. (1994), Augustus und Agrippa. Bemerkungen zu P. Köln VI 249, *Chiron*, 24, pp. 1-28.
- BADIAN, E. (1984), The death of Saturninus, *Chiron*, 14, pp. 101-147.
- BAUMAN, R.A. (1967), *The crimen maiestatis in the Roman Republic and Augustan Principate*, Johannesbourg.

<sup>164</sup> Pline, *NH*, 34,62. Une différence existe cependant dans le rapport entre le peuple romain et la culture et celui que nos sociétés modernes entretiennent avec l'art: on voit mal une manifestation s'organiser aujourd'hui parce qu'un ministre ou tout autre personnage d'importance aurait retiré une oeuvre d'art d'un musée pour son propre agrément et on peut douter qu'il n'y ait aujourd'hui aucun risque à laisser exposer peintures ou sculptures dans les espaces publics parisiens ou romains, comme Agrippa le faisait dans les portiques des Argonautes ou de Méléagre ou dans les jardins de ses thermes.



- BENESS, J.L. (1991), The Urban Unpopularity of Lucius Appuleius Saturninus, *Antichton*, 15, pp. 33-62.
- CAMERON, A. (1976), *Circus Factions*, Oxford.
- CAREY, S. (2003), *Pliny's catalogue of culture: Art and Empire in the Natural History*, Oxford.
- CAVAGIONNI, F. (1998), *L. Appuleio Saturnino, Tribunus Plebis Seditiosus*, Venise.
- COARELLI, F. (1978), La statue de Cornélie, mère des Gracques et la crise politique à Rome au temps de Saturninus, dans AA.VV., *Le dernier siècle de la République romaine et l'époque augustéenne*, Strasbourg, pp. 13-28.
- CRAWFORD, M.H. (1969), Saturninus and the Italians, *CPh*, pp. 37-38.
- CRAWFORD, M.H. (1974), *The Roman Republican Coinage*, Cambridge.
- DAVID, J.M. (1983), L'action oratoire de C. Gracchus: l'image d'un modèle, dans AA.VV., *Demokratia et Aristokratia. A propos de Caius Gracchus: mots latins et réalités romaines*, Paris, pp. 103-116.
- DE KLEIJN, G. (2003), The emperor and public works in the city of Rome, dans *The representation and perception of Roman imperial power*, Amsterdam, pp. 207-214.
- DOBLHOFER, G. (1990), *Die popularen der Jahre 111-99 vor Christus. Eine Studie zur Geschichte der späten römischen Republik*. Vienne-Cologne.
- FERRARY, J.-L. (1982), Le idee politiche a Roma nell'età repubblicana, dans AA.VV., *Storia delle idee politiche, economiche e sociali*, I, Turin, pp. 723-804.
- FERRARY, J.-L. (1983), Les origines de la loi de majesté à Rome, *CRAI*, pp. 556-572.
- FERRARY, J.-L. (1997), *Optimates et populares*. Le problème du rôle de l'idéologie dans la politique, dans *Die späte römische Republik. La fin de la République romaine. Un débat franco-allemand d'histoire et d'historiographie* (ed. H. BRUHNS, J.-M DAVID et W. NIPPEL), Rome, pp. 221-235.
- FRASCHETTI, A. (1994), *Rome et le Prince*, Paris (edit. française).
- GABBA, E. (1956), *Appiano e la storia delle guerre civili*, Florence.
- GABBA, E. (1967), *Appiani Bellorum civilium liber primus*, 2ème edit., Florence.
- GABBA, E. (1973), Politica e cultura in Roma agli inizi del I secolo a.C. (1954), dans *Esercito e società nella tarda repubblica romana*, Florence, pp. 259-272.
- GARNSEY, P. (1988), *Famine and Food supply in the Graeco-Roman World*, Cambridge.
- HANDS, A.R. (1972), The date of Saturninus' Corn Bill, *CR*, pp.12-13.
- HELLEGOUAR'H, J. (1963), *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris.
- HERMET, G. (2001), *Le populisme dans le monde: une histoire sociologique XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris.
- MACKIE, N.K. (1992), Popularis ideology and popular politics at Rome in the first Century B.C., *RbMPh*, 135, pp. 49-73.

- Mc MATH, E. (1993), *American populism: a social history*, New York.
- MORSTEIN-MARX, R. (2004), *Mass oratory and political power in the late Roman Republic*, Cambridge.
- MOURITSEN, H. (2001), *Plebs and Politics in the late Roman Republic*, Cambridge.
- PERELLI, L. (1982), *Il movimento popolare nell'ultimo secolo della repubblica*, Turin.
- PINA POLO, F. (1996), *Contra arma verbis. Der Redner vor dem Volk in der späten römischen Republik*, Stuttgart.
- REY, A. (1992), *Dictionnaire historique de la langue française. Dictionnaires Le Robert, II*, Paris.
- ROBINSON, F.W. (1912), *Marius, Saturninus und Glaucia. Beiträge zur Geschichte der Jahre 106-100 v. Chr.*, Bonn.
- RODDAZ, J.-M. (1984), *Marcus Agrippa*, Rome.
- ROWLAND, R.J. (1967), Saturn, Saturninus and the Socii, *CPb*, 62, pp. 185-189.
- ROWLAND, R.J. (1969), The Italians and Saturninus, *CPb*, 64, pp. 38-40.
- SCHNEIDER, H. (1982-1983), Die politische Rolle der Plebs urbana Während der Tribunate des L. Appuleius Saturninus, *AncSoc*, 13-14, pp.193-221.
- SEAGER, R. (1972), Cicero and the word *popularis*, *CQ*, 22, pp. 328-338.
- SEAGER, R. (1977), Populares in Livy and the livian tradition, *CQ*, 27, pp. 377-393.
- SMITH, R.E. (1977), The use of force in passing legislation in the late Republic, *Athenaeum*, 55, pp. 150-174.
- SION-JENKIS, K. (2000), *Von der Republik zum Prinzipat. Ursachen für den Verfassungswechsel in Rom im historischen denken der Antike*, Stuttgart.
- VANDEBROECK, P.J.J. (1987), *Popular leadership and collective behavior in the late Roman Republic (ca. 80-50 B.C.)*, Amsterdam.
- VENTURI, F. (1972), *Les intellectuels, le peuple et la révolution*, Paris.
- VEYNE, P. (1976), *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris.
- VIRLOUVET, C. (1985), *Famines et émeutes à Rome des origines de la République à la mort de Néron*, Rome.
- YAVETZ, Z. (1983), *La plèbe et le Prince. Foule et vie politique sous le haut-empire romain*, Ed. française, Paris.